

IME *Saint-Jean* de *Plaisance*

[Version française](#) [Renseignements](#) [Admission](#) [Formalités d'admission](#)

Formalités d'admission

L'orientation vers un Institut Médico-Educatif se fait par décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence du j e u n e .

La Commission désigne, dans sa notification d'orientation, les établissements du département répondant à l'orientation de la personne handicapée. Cette orientation est valable pour tous les IME sur l'ensemble du territoire français offrant un accueil c o m p a r a b l e .

Un dossier d'admission comportant le maximum de renseignements éducatifs, scolaires socio-familiaux, psychologiques et médicaux est déposé auprès de l'établissement s o u h a i t é .

Un ou plusieurs entretiens avec les membres de la Commission d'admission de l'établissement (Directeur, Enseignants, Psychiatres, Educateurs, Psychologues) peuvent être ensuite nécessaires avant que l'admission soit prononcée, en fonction des places disponibles et de l'avis de la Commission d'admission.

Dans le cas d'un avis défavorable, le Directeur en réfère à la MDPH, qui, en lien avec la

famille, recherche une solution plus appropriée. En tout état de cause, une fois l'admission prononcée, il ne pourra être mis fin à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte, sans une décision préalable de la CDAPH.

Abonnez-vous à la newsletter

Institut Médico-Educatif

IME Saint-Jean de Plaisance-du-Touch

4 avenue des Pyrénées
31830 PLAISANCE-DU-TOUCH

Tél : 05 34 51 60 51

Fax : 05 34 51 60 50



ANRAS

Association Nationale de Recherche et d'Action
Solidaire

3 chemin du Chêne Vert
31130 FLOURENS

Tél : 05 62 74 81 50

Fax : 05 62 74 81 51



[Haut de page](#)